

20 MAI 2008



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 20 mai 2008 à 18:30 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-05-286 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 20 mai 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

20 MAI 2008

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
  - 7.1 *TRÉSORERIE*
  - 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*
  - 7.3 *URBANISME*
  - 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*
  - 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*
  - 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
  - 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*
    - 2008-05-287 7.7.1 Projet d'encadrement financier pour le référendum du 8 juin 2008
    - 2008-05-288 7.7.2 Demande de documents à la Ville de Granby relativement à des affirmations mentionnées dans des avis juridiques
8. **DIVERS**
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20 MAI 2008**

2008-05-289    12.    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**2008-05-286**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 20 mai 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-05-287**

**PROJET D'ENCADREMENT FINANCIER POUR LE RÉFÉRENDUM  
DU 8 JUIN 2008**

ATTENDU QU'un référendum sera tenu le 8 juin 2008 relativement au transfert de Bromont vers la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont financera les dépenses dudit référendum;

ATTENDU QU'il est de l'avis de la Ville de Bromont d'être juste et équitable pour les deux (2) comités impliqués selon la loi;

**20 MAI 2008**

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser et limiter les dépenses dudit référendum et d'en assurer le contrôle budgétaire efficace;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont financera les dépenses du référendum du 8 juin prochain uniquement pour les deux (2) comités (OUI et NON) prévus par la loi et tel que proposé par la présidente du référendum dans le document ci-joint et qui fait partie de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2008-05-288**

**DEMANDE DE DOCUMENTS À LA VILLE DE GRANBY  
RELATIVEMENT À DES AFFIRMATIONS MENTIONNÉES DANS DES  
AVIS JURIDIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire informer sa population des enjeux de son rattachement à la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby, par l'entremise de son procureur maître Louis-Victor Sylvestre, a émis des affirmations dans deux (2) documents datés du 30 octobre 2007 et du 15 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE ces documents sont présentement accessibles à la population de Bromont ;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés par la Ville de Granby à la ministre, Madame Nathalie Normandeau ;

ATTENDU QUE ces affirmations se doivent d'être appuyées par des documents officiels et des résolutions de la Ville de Granby ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et ses citoyens sont en droit d'obtenir les documents prouvant ces affirmations ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**20 MAI 2008**

QUE la Ville de Bromont demande au conseil de la Ville de Granby de fournir d'ici le 30 mai 2008 les documents en appui à la lettre du 30 octobre 2007, dont copie annexée à la présente résolution, laquelle allègue que :

- la Ville de Granby a soutenu financièrement la Ville de Bromont dans ses moments difficiles (p.1) ;
- le partage des services publics ou privés justifierait un partage des rentrées fiscales de Bromont (p.2).

QUE la Ville de Bromont demande également à la Ville de Granby de fournir les documents en appui de la lettre du 15 novembre 2007, dont copie annexée à la présente résolution, selon les allégations suivantes :

- la Ville de Granby a renoncé à des investissements industriels importants au profit de la Ville de Bromont (p.2) ;
- la Ville de Granby a permis que l'emphase récréotouristique, quant au ski alpin, soit mise sur le site de Bromont et non ailleurs en Haute-Yamaska (p.2) ;
- la Ville de Granby a renoncé à mettre en valeur chez elle des créneaux couverts par la Ville de Bromont (p.3) ;
- la Ville de Granby a accepté l'emplacement de l'aéroport régional à son détriment (p.3) ;
- la Ville de Granby a conféré un statut de prestige à la Ville de Bromont pour ne conserver que des fonctions résidentielles, commerciales et industrielles ordinaires (p.4).

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la ministre, au député de Brome-Missisquoi, au député de Shefford, à la MRC de la Haute-Yamaska et à la MRC de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**20 MAI 2008**

**2008-05-289**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE